



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
DIRECTION INTERRÉGIONALE CENTRE-EST

Lyon, le 30 juillet 2009

Le Directeur Interrégional

à

N/Réf. : EG/56368

Monsieur le Président du Conseil Général
de l'Allier

Monsieur le Président du Conseil Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a décidé de mettre en place une seule direction territoriale PJJ couvrant les quatre départements d'Auvergne en lieu et place des quatre directions départementales actuelles.

Les raisons de ce choix sont précisées dans le dossier qui vous est joint. Elles se justifient, essentiellement, par la recherche de rationalisation de la conduite des politiques judiciaires de la jeunesse dans un contexte de réduction des moyens. La concordance des ressorts géographiques de la région administrative Auvergne et de la Cour d'appel de Riom, alliée à la faiblesse en moyens humains consacrés, ce jour, aux trois directions départementales de l'Allier, de la Haute-Loire et du Cantal facilitent la démarche entreprise.

La direction départementale de l'Allier compte quatre agents, dont le directeur départemental. Trois des quatre agents, par les voies de la mobilité et de l'accession à la retraite, vont quitter la direction départementale au cours du quatrième trimestre 2008. Le quatrième agent sera redéployé dans le cadre de la mobilité de fin d'année.

J'ai chargé M. Bernard POITAU, Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Puy-de-Dôme, de mener une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de cette future direction territoriale qui devrait être effective le 1^{er} janvier 2010.

M. POITAU prendra contact avec les autorités préfectorales, autorités décentralisées et judiciaires de la région Auvergne dans le cadre de cette mission.

Je me tiens à votre disposition pour tout élément d'explication complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Le Directeur Interrégional
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Centre-Est

Éric GOUNEL

